Ecoutez les podcasts du « Soir »

Retrouvez le podcast quotidien du *Soir* pour s'informer, décrypter et s'inspirer.



« À propos », c'est l'information comme vous l'entendez, avec des sujets racontés et analysés par les journalistes de la rédaction pour mieux comprendre l'actualité.



Découvrez « A propos » et tous les podcasts sur : Le Soir (podcasts.lesoir.be ou via l'application),

- « Podcast Addict », « Apple Podcasts»,
- « Google Podcasts », Spotify et Amazon Music.

ENSEIGNEMENT

Du changement dans la procédure d'inscription

C'est ce lundi que commence en Fédération Wallonie-Bruxelles la désormais traditionnelle procédure d'inscription en première année d'enseignement secondaire, que quelque 50.000 élèves rejoindront à la rentrée prochaine. Les parents concernés ont normalement

reçu ces dernières semaines le formulaire unique d'inscription (FUI) prévu à cet effet. Ils auront jusqu'au vendredi 10 mars pour le déposer dans l'école de leur premier choix. Attention toutefois, la période de dépôt intègre les deux semaines du congé de carnaval (du 20 février au 3 mars), période durant laquelle les écoles seront donc fermées. Durant ces trois semaines utiles, la chronologie des dépôts n'a aucune importance. Un formulaire déposé dès ce 6 février ne sera donc pas avantagé par rapport à un

autre remis le 10 mars.

Sur ce formulaire, les parents sont invités à indiquer leur première préférence d'école pour la rentrée 2023, ainsi que leurs choix suivants si l'école convoitée devait être complète. Ils peuvent y indiquer jusqu'à dix écoles. Chaque école fixe ses propres modalités organisationnelles pour les dépôts de formulaires. Il peut donc être utile de se renseigner préalablement sur celles-ci. Les parents devront néanmoins tous recevoir un reçu après le dépôt de leur FUI.

Cette année, la procédure d'inscription intègre quelques changements pour le départage des places dans les écoles les plus convoitées. L'attribution des places en 1^{re} secondaire se fait toujours sur la base d'un indice composite calculé en fonction de différents critères. Mais ceux-ci sont dorénavant au nombre de huit, contre sept précédemment. Leur poids relatif dans l'indice est aussi quelque peu modifié. Ainsi, le critère distance domicile-école primaire, au cœur des critiques des parents depuis des années, voit son importance sensiblement s'alléger au profit de la distance entre l'école secondaire convoitée et le domicile. Les priorités d'inscription déjà en vigueur par le passé, telles que le fait d'avoir un frère ou une sœur déjà inscrit dans l'école, ou un parent qui y travaille, sont préservées.

Dans les écoles qui furent incomplètes au cours des trois dernières années, l'inscription pourra être immédiatement et définitivement validée par la direction. Pour savoir si l'école convoitée pour leur enfant a été complète ces dernières années, les parents peuvent consulter le site https://inscription.cfwb.be. BELGA

L'utilisation du vélo par la bondi de 26 % en qu

Le deux-roues devient le deuxième mode de transport privilégié en Belgique après la voiture, même s'il reste boudé par les Wallons. L'utilisation des transports en commun, affectée par la crise sanitaire et le télétravail, est, elle, en chute libre.

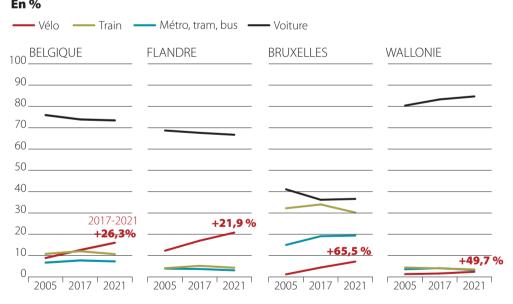
DÉCODAGE

SANDRA DURIEUX

est de plus en plus une réalité : les modes de déplacement des ✓ Belges évoluent et celui effectué pour le travail ne fait pas exception. Depuis 2005, une enquête est menée par le Service fédéral de la Mobilité auprès de tous les employeurs, publics et privés, comptant au moins 100 travailleurs pour déterminer le transport privilégié pour se rendre au travail. Les résultats de la dernière enquête, que Le Soir a pu consulter, montre une très forte évolution des habitudes depuis les résultats de 2017. Les conséquences de la crise sanitaire et l'émergence du télétravail se font clairement ressentir, tout comme les mesures visant à favoriser une mobilité plus douce et plus verte.



Les déplacements domicile-travail



Georges Gilkinet « Il faut continuer à adapter l

ENTRETIEN

S.DX

S i le ministre fédéral (Ecolo) de la Mobilité, Georges Gilkinet, ne boude pas son plaisir à voir le vélo intégrer le quotidien des travailleurs, la baisse de la fréquentation du train et des transports en commun lui rappelle que la bataille de la mobilité douce est loin d'être gagnée.

Le vélo au boulot, vous ne pouvez que vous en réjouir ?

Effectivement. Cela montre aussi que toutes les mesures de soutien, notamment le remboursement du déplacement domicile-travail qui est désormais un droit pour tous les travailleurs, encouragent cette pratique pour laquelle on doit continuer le travail. Ainsi, la mise en place prochaine, avec les gouvernements régionaux, d'un registre des



A Bruxelles, les transports en commun sont devenus le mode de déplacement privilégié des travailleurs

99

KROLL

